

Le Haut-Lac «part en guerre contre le Canton»

Transports publics Plusieurs communes annoncent qu'elles refuseront de s'acquitter des factures induites par le prolongement du bus 201 des VMCV jusqu'à l'HRC

Les hostilités sont lancées: «Nous partons en guerre contre le Canton!» annonce Pierre-Alain Karlen, syndic de Noville. Jeudi, les VMCV ont présenté le budget de la ligne 201 aux communes concernées - Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Veytaux, Villeneuve, Noville et Rennaz. «Il n'y a ni changement ni amélioration, la facture reste exorbitante», tempête l'édile. Pour sa commune, elle oscillera entre 270 000 et 375 000 francs. Pour Rennaz, entre 221 000 et 339 000. Soit environ 10 points d'impôts pour ces villages de 1100 et 800 habitants («24 heures» du 4 novembre). Les autorités de Villeneuve recevront en fin de semaine une délégation des VMCV pour discuter de leur sort.

Ce surcoût s'explique par le prolongement de la ligne de bus 201 jusqu'au nouvel hôpital de Rennaz. Soit un trajet supplémentaire de 2300 m. «Il a nécessité l'engagement de huit conducteurs ainsi que l'achat de trolleys», détaille Caleb Walther, président du conseil d'administration de la société et municipal à Montreux. Ces investissements ont pour conséquence de creuser le déficit de cette ligne, dont le taux de couverture par la vente des titres de transport va passer de 60 à 45%.

Pierre-Alain Karlen, qui estime que Rennaz et Noville profitent peu de cette nouvelle offre, avait demandé une révision de la clé de répartition entre communes. La part communale du déficit de la ligne est refacturée selon un principe tenant compte du nombre de kilomètres parcourus et du nombre d'habitants, explique Caleb Walther. «Les questions posées par les communes du Haut-Lac sont pertinentes, mais il est impossible de revoir entièrement la clé de répartition avant la fin de l'année. Car cela implique que Rennaz ou Noville doivent convaincre les autres Municipalités de payer davantage en contrepartie.»

Ce n'est d'ailleurs pas la voie que privilégie Pierre-Alain Karlen. «On ne peut pas reprocher

aux VMCV de faire leur travail. Nous sommes les victimes de la vision du Canton qui nous a mis devant le fait accompli. Au Conseil d'État d'assumer ses choix.» L'élu annonce que les autorités de la région s'apprentent à lui écrire afin d'exiger une participation accrue. «Une chose est sûre: nous ne paierons pas une seule facture des VMCV. Elles seront systématiquement transmises à l'État», avertit Pierre-Alain Karlen. La déclaration a de quoi inquiéter Caleb Walther: «Il doit y avoir un débat de fond. Mais combien de temps ces factures resteront impayées? Cette situation pourrait avoir des conséquences sur les liquidités de notre société si elle se prolonge.»

«Trois compagnies pour un tronçon de 2300 m: cette situation doit être unique au monde»

Pierre-Alain Karlen
Syndic de Noville

Sur la Riviera, on partage le sentiment des édiles du Chablais: «Le Canton a décrété que cette ligne devait être prolongée jusqu'à l'hôpital alors qu'en définitive, personne n'est satisfait. Cette desserte ne profite pas à grand monde. Ni sur la Riviera ni à Noville ou à Rennaz. Il n'y a pas de raison que les communes paient», relève Alain Grangier. Le syndic de La Tour-de-Peilz estime que le maintien de la ligne 201 jusqu'à Villeneuve et la mise en place de navettes pour rejoindre l'HRC auraient été plus appropriés.

Son homologue novillois plaide, lui, pour un renforcement de la desserte par les Transports publics du Chablais, dont il est par ailleurs membre du conseil d'administration. L'entreprise relie déjà Aigle à Villeneuve via l'hôpital deux fois par heure: «Trois compagnies pour couvrir un tronçon de 2300 m: je pense que cette situation doit être unique au monde! On se retrouve avec 12 bus par heure dans un secteur où il sera impossible de tenir les horaires aux heures de pointe.»

David Genillard